

PASS ET LAS, POUR RESUMER ...

Une licence avec une option « accès santé » (L.AS)

Comment ça marche ?

1^{re} année

Le lycéen choisit la licence
qui correspond le mieux à ses projets et ses points forts (lettres, droit, SVT, gestion, économie, etc.) qui propose une option « accès santé » pour la ou les filières qui l'intéressent (maïeutique, médecine, odontologie ou pharmacie)

Au sein de cette licence, il suit des enseignements liés à l'option « accès santé »

| | |
|---|---|
| ✓ S'il valide sa 1 ^{re} année, il peut candidater dans la ou les filières de santé qui l'intéressent | ✗ S'il ne valide pas sa 1 ^{re} année de licence, il ne peut pas candidater aux études de santé |
|---|---|

↓ ↓ ↓ ↓ ↓

| | | | |
|--|--|---|--------------------------------------|
| ✓ Il est admis en 2 ^e année dans la filière qui l'intéresse | ✓ Il poursuit en 2 ^e année de licence | ✓ Il peut redoubler cette 1 ^{re} année | Il peut se réorienter via Parcoursup |
|--|--|---|--------------------------------------|

↓ **parcoursup**

Et, s'il le souhaite, il candidate à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire

Un parcours spécifique « accès santé » avec une option d'une autre discipline (PASS)

Comment ça marche ?

1^{re} année

Le lycéen choisit le parcours spécifique santé (PASS)
et une option qui correspond à ses points forts et à ses autres projets éventuels (exemple : option droit, option biologie, option langues...)

Ces parcours sont organisés dans les universités ayant des facultés de santé

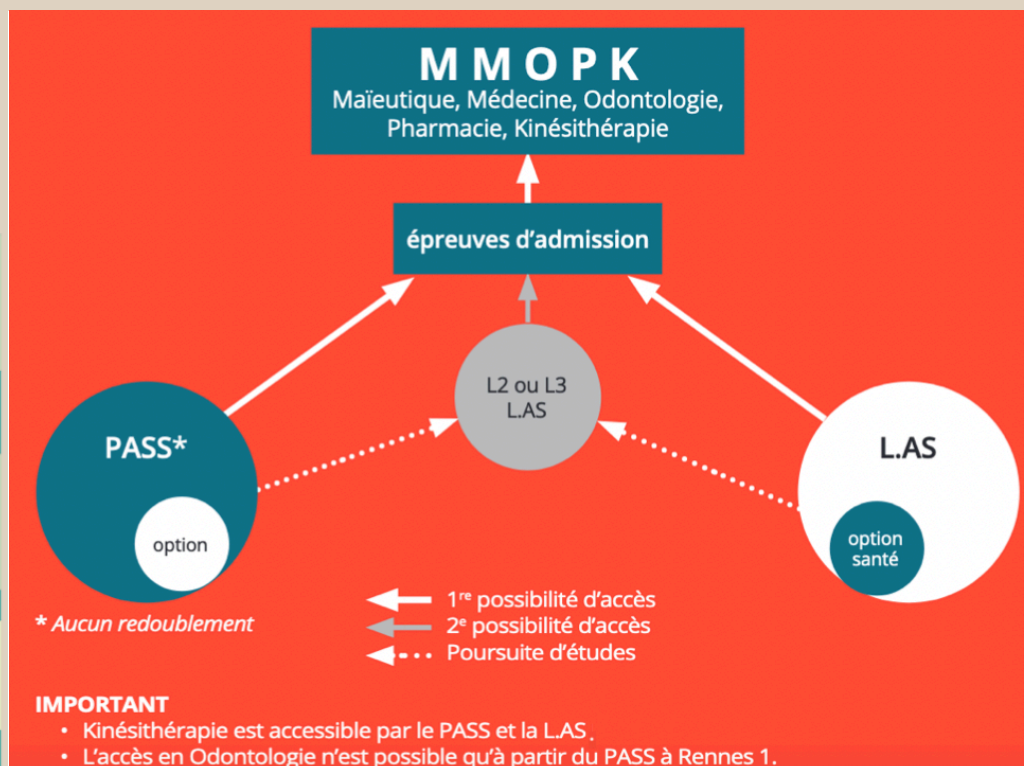
| | |
|---|--|
| ✓ S'il valide sa 1 ^{re} année, il candidate aux études de santé (maïeutique, médecine, odontologie ou pharmacie) | ✗ S'il ne valide pas sa 1 ^{re} année de licence, il ne peut pas candidater aux études de santé ; il ne peut pas redoubler cette 1 ^{re} année |
|---|--|

↓ ↓ ↓ ↓ ↓

| | | |
|--|--|--------------------------------------|
| ✓ Il est admis en 2 ^e année dans la filière qui l'intéresse | ✓ Il poursuit en 2 ^e année de licence | Il doit se réorienter via Parcoursup |
|--|--|--------------------------------------|

↓ **parcoursup**

Et, s'il le souhaite, il candidate à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire



Liens utiles : <https://thotismedia.com/pass-las-rennes/>

<https://www.excosp.fr/selection-examen-mmop/>